

Médecins marocains en France

Entre galère et reconnaissance

En France, l'hôpital public ne pourrait pas fonctionner sans eux. Environ 6 700 médecins étrangers (hors Union européenne) exercent actuellement dans l'Hexagone. Selon le conseil national de l'ordre des médecins, 4 sur 10 sont des Algériens et près de 1 sur 10 (9,8 %) de nationalité marocaine. En théorie, les diplômés marocains ne bénéficient pas d'équivalence en France malgré une formation universitaire très similaire. Mais, dans la réalité, cela n'empêche pas les établissements hospitaliers de faire appel à des praticiens étrangers. Ils sont embauchés via des contrats d'attaché ou de « faisant fonction d'interne » (FFI) et payés de 30 à 50 % moins cher que les diplômés français. Ils seraient en sus quelque 4 000 étrangers (dont plusieurs centaines de Marocains), spécialistes de disciplines qui souffrent d'une pénurie de praticiens, à continuer d'exercer dans des hôpitaux français sans être inscrits à l'ordre national des médecins, faute de voir leur diplôme reconnu. Moussa L. (1), 37 ans, est en poste en Ile-de-France depuis sept ans. Avec un salaire mensuel de 2 000 euros net, qu'il réussit tout juste à atteindre à la faveur de ses tours de garde aux urgences, « là où les médecins français ne veulent plus travailler », sa situation, grommelle-t-il, n'est « guère enviable ». S'il avait suivi toute sa formation en France, il aurait gagné « au moins 4 000 euros par mois comme praticien hospitalier ». Depuis le 31 décembre 2011, les médecins étrangers doivent obli-

Dans les années 1990, la France a fait massivement appel à des praticiens venus de l'étranger, dont une majorité de Maghrébins. Mais, aujourd'hui, les jeunes médecins marocains préfèrent installer au Maroc après s'être perfectionnés en France.

gatoirement passer un concours pour exercer dans les hôpitaux français. Une grande partie des plus anciens – recrutés à la fin des années 1970 pour pallier les effets négatifs du numerus clausus – ont néanmoins déjà réussi cet examen, ce qui leur permet d'être inscrits à l'ordre national des médecins.

Que dit la loi Bachelot ?

Les diplômés de médecine délivrés hors Union européenne ne sont pas automatiquement reconnus. Pour prouver leurs compétences, tous ceux qui sont arrivés en France avant juin 2004 doivent passer un examen, obtenir au moins la moyenne et pouvoir attester trois années d'exercice en France sous la responsabilité d'un senior. Ceux qui sont arrivés après juin 2004 doivent passer un concours, au nombre limité de places, qui n'est ouvert que pour les spécialités déficitaires.

Echaudés par les conditions d'exercice de la profession

Salah, 60 ans, pédiatre dans un hôpital d'Indre-et-Loire, a parcouru ce long chemin de traverse, enchaînant les postes dans les déserts médicaux (le Nord, le Limousin, en région Centre) avant d'obtenir un statut de praticien attaché dans ce petit hôpital de campagne, au sein d'une équipe essentiellement composée de médecins étrangers. Présent dans l'Hexagone depuis 1988, après ses études à l'université de Rabat, Salah faisait partie de ces jeunes doctorants ayant choisi la France comme terre d'accueil pour valider une spécialité. A l'époque, il pensait revenir par la suite travailler dans son pays natal. Mais en 1995, quand il a voulu organiser son retour, il en a été rapidement dissuadé par la complexité des démarches administratives à entreprendre. Il a alors préféré

accepter un poste de praticien adjoint contractuel dans le nord de la France. Il mettra presque quinze ans à stabiliser sa situation, bûchant les concours à ses heures perdues pour se conformer aux nombreuses évolutions statutaires imposées par les différents ministres de la Santé français au cours de ces trente dernières années. Echaudés par les conditions d'exercice de sa profession, ses quatre enfants n'ont pas voulu imiter leur père. « A une époque, je gagnais entre 6 000 et 8 000 francs par mois comme FFI ou même médecin attaché associé. Aujourd'hui, je dois faire quarante-huit heures par semaine. Ils ont sûrement trouvé cela rédhibitoire », confie-t-il. Si c'était à refaire, Salah aurait sans doute appris sa spécialité à Rabat « plutôt qu'en France, où le coût de la vie est très lourd ». Il envisage de partager son temps, lorsqu'il sera à la retraite, entre le Maroc et la Touraine, où ses enfants se sont enracinés. Il travaillera peut-être au service d'un dispensaire dans des quartiers pauvres ou des zones reculées du royaume chérifien.

De nombreux confrères de sa génération ont été contraints de rester en France : « Ces médecins ont subi le système français plus qu'ils n'en ont profité ! Et le Maroc n'avait plus de place pour eux », explique Nouredine Oubidar, président de l'Association des médecins marocains, qui compte quelque 300 membres. A 48 ans, ce chirurgien orthopédiste à l'hôpital Robert-Ballanger et urgentiste à la Pitié-Salpêtrière, rémunéré à la hauteur d'un

médecin français « après des années de galère », se dit heureux en France. Marié à une Française, il apprécie un système de santé qui permet de soigner tout le monde quel que soit son statut social et un mode de vie qu'il ne veut troquer contre rien au monde : « Pourtant, en libéral, au Maroc, je serais beaucoup plus riche », poursuit ce médecin originaire de la région de Fès.

Ils sont de plus en plus rares à vouloir s'implanter en Europe

Pour les nouveaux doctorants, la donne a néanmoins quelque peu évolué. Noureddine Oubidar voit « une grande différence avec [mon] époque, où les gens faisaient carrière en France à cause du manque de moyens des hôpitaux marocains. Aujourd'hui, les jeunes retournent au Maroc, où ils gagneront mieux leur vie, échappant aussi à la fiscalité française ».

Lamia, une jeune femme, orthopédiste dans un petit hôpital du Rhône, n'a pas de mots assez durs

contre ce système administratif qui propose aux étrangers des postes « éreintants » dans des établissements périphériques, loin des grands centres hospitaliers universitaires, « où les Français sont prioritaires ». A 32 ans, elle aspire à rentrer au pays pour s'établir à Casablanca, où réside sa famille. Son compagnon, originaire de Lyon, est certes prêt à la suivre, mais pour elle le choix est cornélien : « C'est un dilemme. On se forme ici, on fait sa vie, on fait parfois des enfants, mais, professionnellement, ce serait plus facile au Maroc. » Les jeunes diplômés seraient de plus en plus rares à vouloir s'implanter en Europe. Pour eux, les nouveaux eldorado se trouvent plutôt au Canada ou aux Etats-Unis.

Le Syndicat national des praticiens à diplôme hors Union européenne (SNPADHUE) loue, malgré tout, les effets positifs de la loi Bachelot. Pour le Dr Cheikh, trésorier du syndicat, « des amendements doivent venir améliorer

« Ces médecins ont subi le système français plus qu'ils n'en ont profité ! »

PROTESTATION

Les médecins étrangers manifestent à Paris, en mars 2006, contre leur statut précaire, le montant de leur rémunération et l'impossibilité de s'affilier à l'ordre des médecins.

les choses mais, depuis 2006, beaucoup de professionnels ont pu trouver leur place en France ». Et de promettre que « le nombre de précaires va forcément baisser dans les années à venir ». Bien installé comme chef de service dans un hôpital de Basse-Normandie, cet anesthésiste-réanimateur de 46 ans voit dans la France un pays « où il est possible d'avoir une vraie évolution de carrière dans un établissement public, ce qui n'était pas le cas au Maroc auparavant, même si le système de santé a progressé ». Hubert Nivet, ancien chef du service de néphrologie au CHU de Tours, partage cet optimisme. Durant sa carrière, il a formé dans ses services une pléiade de médecins étrangers, dont deux jeunes Marocains « de haut niveau ». Pour lui, la précarité des praticiens étrangers ne fait pas de doute sauf peut-être pour les « meilleurs », nuance-t-il. ● **XAVIER RENARD**

(1) La plupart de ces médecins ont souhaité garder l'anonymat.

